

Délibération 2026-02 : Élection du vice-Président

L'an deux mil vingt-six, et le treize avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents physiquement : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Date de la convocation : 07 avril 2026

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout		Pouvoir Mme Lahargue	
Mme Teulé	X			Mme Armary	X		
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut		Pouvoir Mme Gouvet		M. Ferrer	X		

2026-02 : Élection du vice-Président

Rapporteur : Monsieur le Président

- Vu l'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice - Président » ;
- Considérant que le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
- Considérant que Mme GOUVET Anne se porte candidate à la fonction de Vice – Président du CCAS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide d'élire :

Mme GOUVET Anne

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Mme GOUVET Anne est élue Vice – Président(e) du Conseil d'Administration du CCAS.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Fait à Gelos, le 13 avril 2026
 Le Président,
 Pascal MORA

